

BMB Assurances Inc.

2000, boul. Ste-Marie

Salaberry De Valleyfield, Québec J6T 3B6

(450)373-7619

Facture

Nº client	012519
Police	E3600048486-66
Facture	0452423
Date	2025/01/03
Page	1

CLINIQUE VETERINAIRE DE VALLEYFIELD INC.

450 ch Larocque

Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 4C5

Chargé de compte

Jacques Bisaillon

Représentant

Jacques Bisaillon ***

VEUILLEZ DÉTACHER ET RETOURNER AVEC LE PAIEMENT

Nom de l'assuré

CLINIQUE VETERINAIRE DE VALLEYFIELD INC.

Police n°

E3600048486-66

Durée de la police

2025/02/07 - 2026/02/07

Type de transaction	Prise d'effet	Compagnie	Description	Montant
Renouvellement	2025/02/07	Promutuel du Saint-Laur...	Multirisques - Entreprises	5 196,00
Modification de police	2025/02/07		Frais de service du courtier	52,00
Renouvellement	2025/02/07		Taxe sur les primes d'assurance, QC	467,64

Solde du compte : 5 715,64 \$

Total

Montant dû avant la date effective de la police

5 715,64

Merci de votre confiance !

Merci

Ch 4782

Notre rémunération est basée sur des commissions, des frais de gestion et/ou des honoraires

BMB Assurances Inc.
(450)373-7619

Facture n°	Date
0452423	2025/01/03

Exemple de l'application de la règle proportionnelle (80 %)

Le fait d'assurer vos biens, minimalement au pourcentage mentionné dans la clause de la règle proportionnelle, vous permet d'obtenir le total du montant des dommages en cas de perte partielle, ce qui ne serait pas le cas si vous choisissiez un montant d'assurance moindre que ce pourcentage.

Il est donc important de choisir un montant d'assurance suffisant, compte tenu de la valeur de vos biens, et ce, afin que vous n'ayez pas à assumer une partie de la perte parce que vous seriez sous-assuré. Vous comprendrez aussi l'importance d'aviser votre courtier lorsqu'un changement survient en cours de contrat.

Voici un exemple pour mieux comprendre l'application de la règle proportionnelle :

	Scénario 1	Scénario 2
Montant d'assurance en vigueur ou montant d'assurance inscrit au contrat :	1 000 000\$	1 000 000\$
Montant des dommages :	600 000\$	600 000\$
Règle proportionnelle :	80%	80%
Valeur des biens à assurer :	1 250 000\$	1 500 000\$
Montant d'assurance minimal requis pour se conformer à la règle proportionnelle : 80% X Valeur des biens à assurer	1 000 000\$	1 200 000\$

Calcul de l'indemnité :

Quel que soit le pourcentage exigé, il n'existe qu'une méthode d'application tenant dans l'équation suivante :

$$\frac{\text{Montant d'assurance en vigueur}}{\text{Montant d'assurance requis}} \times \text{Montant de la réclamation} = \text{Indemnités payées}$$

Scénario 1 : Règle proportionnelle respectée

$$\frac{1\ 000\ 000\$}{1\ 000\ 000\$} \times 600\ 000\$ = 600\ 000\$$$

Scénario 2 : Règle proportionnelle non respectée

$$\frac{1\ 000\ 000\$}{1\ 200\ 000\$} \times 600\ 000\$ = 500\ 000\$$$

Constats si vous ne respectez pas la règle proportionnelle :

- Même si le montant des dommages est inférieur au montant d'assurance inscrit au contrat, l'assuré devra lui-même en assumer une partie. La partie des dommages que l'assuré devra assumer lui-même sera d'autant plus grande que le montant d'assurance inscrit au contrat sera inférieur au montant d'assurance minimal requis pour se conformer à la règle proportionnelle.
- En cas de perte totale, même si l'assuré respecte la règle proportionnelle, l'indemnité se limitera au montant d'assurance inscrit au contrat. Il est donc conseillé de choisir un montant d'assurance égal à la valeur du bien assuré (ou à son coût de remplacement si le contrat contient une clause de valeur à neuf).
- Le pourcentage de règle proportionnelle peut différer d'un contrat à un autre, il est important de vérifier le pourcentage inscrit aux conditions particulières. Nous avons utilisé une règle à 80% pour l'exemple ci-dessus.

Promutuel du Saint-Laurent aux Appalaches, société mutuelle d'assurance générale

Numéro de membre : 183326
Numéro de compte : 0002239433

Numéro de police : E3600048486-66

Assuré
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE VALLEYFIELD INC
450 ch. Larocque
Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 4C5

VOTRE COURTIER
BMB Assurances Inc
450-373-7619

Durée du contrat **Du 2025-02-07* au 2026-02-07*** EXCLUSIVEMENT (* À 0 H 01 SELON L'HEURE NORMALE À L'ADRESSE DE L'ASSURÉ)

SOMMAIRE DES PROTECTIONS

(L'assurance est accordée conformément aux protections expressément désignées, jusqu'à concurrence des montants arrêtés pour chacune)

Informations générales

Formulaire	Protection	RP	Franchise	Montant d'assurance	Prime
5051-08	Dispositions et conventions du contrat				

Assurance des biens

Situation de l'emplacement 1

450 ch. Larocque
Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 4C5

Formulaire	Protection	RP	Franchise	Montant d'assurance	Prime
5337-01	Perte réelle subie				

Bâtiment 1 :

Bâtiment

+8%

Affectation ou activité de l'assuré

Vétérinaire (incluant hôpital vétérinaire) - Clinique vétérinaire pour petits animaux incluant vente de nourriture, pension et toilettage

5305-03	Assurance des biens des entreprises - Formule étendue				2024
5305-03	Bâtiment	80%	2 500 \$	1 595 500 \$	1 477,000
5305-03	Matériel	80%	2 500 \$	719 000 \$	665,500
5305-03	Contenu	80%	2 500 \$	98 000 \$	90,000
4342-03	Extension des biens des entreprises		2 500 \$		
4342-03	Garantie 18 - Frais de dépollution du sol et de l'eau			25 000 \$	
4342-03	Garantie 19 - Garanties supplémentaires (A à M)			250 000 \$	
4370-01	Valeur à neuf				
4314-02	Couverture limitée contre le refoulement des égouts		2 500 \$	50 000 \$	
4306-02	Tremblements de terre				
	Franchise : 3%, min. 100 000 \$				
4307-01	Inondation		25 000 \$		
4355-02	Avenant d'extensions - Pertes d'exploitation				

Le contrat d'assurance est régi par le Code civil du Québec et il précise les conditions, limitations et exclusions relatives à vos protections.

Fait le 2024-12-27

Page 1 de 2

PHARE
ASSISTANCE JURIDIQUE
ET VOL D'IDENTITÉ

Profitez gratuitement de notre service d'assistance juridique pour votre entreprise, y compris un volet vol d'identité pour le chef d'entreprise, en composant le: 1 877 633-2333

Offert uniquement aux résidents du Québec.

DE 9H À 20H, DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 17H, LE SAMEDI



Promutuel du Saint-Laurent aux Appalaches, société mutuelle d'assurance générale

	Formulaire	Protection	RP	Franchise	Montant d'assurance	Prime
Prime Bien de l'emplacement 1						4 181 \$
Délits						
	Formulaire	Protection	RP	Franchise	Montant d'assurance	Prime
	5350-01	Détournement, disparition, destruction				
	5350-01	Garantie I - Détournement Protection : Formule A	500 \$		10 000 \$	
	5350-01	Garantie II - Pertes ou détériorations sur les lieux assurés ou dans des locaux bancaires	500 \$		5 000 \$	
	5350-01	Garantie III - Pertes ou détériorations hors des lieux assurés	500 \$		5 000 \$	
	5350-01	Garantie IV - Contrefaçon de mandats ou de billets de banque	500 \$		5 000 \$	
	5350-01	Garantie V - Contrefaçon préjudiciable aux déposants	500 \$		5 000 \$	
Prime pour les délits						51 \$
Assurance Responsabilité Civile et autres						
<u>Activité non citée précédemment</u>						
Terrain vacant (lotissement) - Terrain vacant de 1200 pieds carrés situé au 461 Chemin Larocque, Salaberry-de-Valleyfield						
	Formulaire	Protection	RP	Franchise	Montant d'assurance	Prime
	5601-03	Responsabilité civile des entreprises				
	5601-03	Garantie I - Dommage corporel et matériel Franchise en dommage matériel Produits / Après travaux : 2 000 000 \$	500 \$		2 000 000 \$	
	5601-03	Garantie II - Préjudice personnel / publicité			2 000 000 \$	
	5601-03	Garantie III - Frais médicaux			50 000 \$	
	5601-03	Garantie IV - Locative	500 \$		250 000 \$	
	4607-01	Administrateurs de régimes d'avantages sociaux	500 \$		2 000 000 \$	
	4389-06	Bris des équipements	2 500 \$			
	5070-02	Assurance des frais d'atteinte aux données personnelles			25 000 \$	
Prime de la Responsabilité Civile et autres						964 \$
Prime annuelle totale: 5 196,00 \$					Total des primes	5 196,00 \$
					Total	5 196,00 \$

Président

Directrice générale

Période d'imposition du 2025-01-01 au 2025-12-31

Adresse

450 CHEMIN LAROCQUE

39 / 24

Matricule 5511-73-4916-1-000-0000
 No client 8102

COMpte DE TAXES MUNICIPALES 2025

Propriétaire(s) 01968

Cadastre(s) et numéro(s) de lot

4514696

No facture 5FA007624 Date 2025-02-14
 Nº certificat

GESTION CLAUDE ANDRE GRENIER INC.
 450 CHEMIN LAROCQUE
 SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC
 J6T 4C5

Ce compte s'adresse au(x) destinataire(s) identifié(s) ci-dessus ainsi qu'à toute autre personne inscrite comme propriétaire au rôle d'évaluation.

Détail des taxes

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition	Valeur imposable	Taux	% taux	Montant
G-E IMMEUBLE NON RESIDENTIEL <10M	459	Valeur immeuble taxable	527 600	1,5037	100	7 933,52
G-E SERVICE DETTE INR <10M	459	Valeur immeuble taxable	527 600	0,3288	100	1 734,75
R-E EAU COMMERCE	459	Nb. locaux commerciaux	1	202,00		202,00
R-E EPURATION COMMERCE	459	Nb. locaux commerciaux	1	258,00		258,00
R-E ORDURES COMMERCE	459	Nb. locaux commerciaux	1	278,00		278,00
R-E COLLECTE SELECTIVE COMMERCE	459	Nb. locaux commerciaux	1	38,00		38,00
R-E MATIERES ORGANIQUES COM+IND	459	Nb. locaux commerciaux	1	232,00		232,00

G: Taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la loi

E: Taxe imposable s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité

R: Taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée, selon un règlement local, en plusieurs versements

S: Taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité

U: Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements

B: Taxe s'appliquant aux bénéfices des travaux pour lesquels elle est imposée

Échéance(s) et paiement(s)

N° référence pour paiement	Échéance(s)	Date de calcul (arrérages, intérêts et pénalité)	Taxes courantes	10 676,27
55117349160000000	1) 2025-03-16 3 558,76 \$ ch 323	2025-03-16	Arrérages 0,00	
	2) 2025-06-01 3 558,76 \$ ch 324		Intérêts 0,00	
	3) 2025-09-01 3 558,75 \$ ch 325		Pénalité 0,00	
			Total à payer	10 676,27 \$

Message(s)

TAXATION ANNUELLE 2025

Le total à payer ne tient pas compte des paiements effectués après le 22 janvier 2025.

Informations

Pour toutes informations, veuillez communiquer avec le Service de la perception au (450) 370-4300.

Modalités de paiement

Voici les différentes options :

Par Internet

-Via le site Web de votre institution financière, en utilisant le numéro de référence à 17 chiffres inscrit sur le coupon de paiement (non le matricule)
 -Via le compte de taxes en ligne, par carte de crédit moyennant des frais de 1,98% ou par prélevement bancaire. Information à valleyfield.ca/taxes

Dans toutes les institutions financières

Au guichet automatique ou au comptoir.

Guichet de dépôt de l'hôtel de ville

Dans une enveloppe, contenant vos chèques accompagnés des coupons de paiement et déposée au guichet situé dans l'entrée principale (ouvert selon l'horaire en vigueur).

Par la poste

En nous faisant parvenir vos chèques accompagnés des coupons de paiement.

Au comptoir du service de la perception

En argent (maximum de 1 500\$ par jour), chèque ou carte de débit.